N°2024/09

Département du Val d'Oise Arrondissement de SARCELLES Canton de GOUSSAINVILLE Commune de SAINT-WITZ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Objet: Demande de Subvention dans le cadre du Fonds Vert 2024 pour la conception et la gestion écologique de l'extension du cimetière auprès de la Préfecture du Val d'Oise

## Le Maire de la Commune de Saint-Witz,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération 2020/36 en date du 04/06/2020 autorisant le maire, pour la durée de son mandat, d'effectuer sans condition l'attribution de subvention,

Vu l'importance des travaux à réaliser dans le cadre de l'agrandissement du cimetière d'un montant de 289 290€ HT soit 347 148€ TTC ;

Considérant la volonté de la Préfecture du Val d'Oise de soutenir les communes dans la réalisation de leurs projets futurs.

Considérant le besoin pour les travaux à entreprendre au cimetière communal.

## DECIDE,

- **Article 1** De solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre du Fonds Vert pour la gestion écologique de l'extension du cimetière.
- **Article 2** De constituer le dossier de demande de subvention et à le faire parvenir à la Préfecture du Val d'Oise.
- **Article 3** De s'engager à financer, sur les fonds propres de la commune, la différence entre le montant des subventions sollicitées et celui des subventions réellement attribuées dans le cas où celles-ci le seraient pour un montant inférieur à celui sollicité, voire la totalité de la dépense en cas de non-octroi des subventions.
- **Article 4** De rendre compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La Directrice des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le préfet du Val d'Oise
- Monsieur le receveur du SGC de Garges

Fait à Saint-Witz, le 1<sup>er</sup> mars 2024 Le Maire.

Frédéric MOIZARD